

AIDE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE OU D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

UNE IDÉE DE TRAVAUX DANS SON LOGEMENT ET BESOIN D'UN CONSEIL

Dans le cadre de la rénovation du logement, beaucoup d'aides existent : Aides de l'Agence nationale de l'habitat, Maprimerénov', Primes « Energie », crédits d'impôts, éco prêt à taux zéro,... ; et à cela s'ajoutent bien souvent des démarchages téléphoniques abusifs, vous avez du mal à vous y retrouver.

Alors vous avez besoin d'un conseil technique, juridique, financier, rapprochez-vous de l' **Agence Départemental d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Oise**.


CONTACTER L'ADIL





Agence Départemental d'Information sur le Logement de l'Oise

Fax : 03 44 45 46 74

 03 44 48 61 30

 Envoyer un courriel

 Consulter le site internet (<https://www.adil60.org/>)

 17 rue Jean Racine
60000 Beauvais



Pour prendre rendez-vous en ligne avec un juriste ou un conseiller :

<https://adil60.rdv.date/> (<https://adil60.rdv.date/>)

L'ADIL de l'Oise, association soutenue par le Département, a vocation à apporter une information de premier niveau juridique, financière et fiscale, gratuite, neutre et objective sur les questions de rénovations énergétiques du logement.

L'ADIL pourra vous conseiller sur votre projet de rénovation énergétique et vous aidez à voir plus clair sur les aides publiques, prêt à taux zéro, crédits d'impôts, ... que vous pouvez mobiliser et vous renverra le cas échéant vers le bon interlocuteur local.

AIDE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE OU D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

Vous êtes propriétaire de votre logement et vous répondez à des conditions de ressources ou futur locataire, le Département vient abonder les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et ou des Agences de l'eau pour l'assainissement sur tout son territoire afin de minimiser votre reste à charge.

Ces aides départementales peuvent aller jusqu'à 6 500 € pour un propriétaire occupant sa résidence principale et 10 000 € pour un propriétaire bailleur.

Ces aides sont soumises à condition de ressources pour les propriétaires occupant leur résidence principale (le seuil applicable est celui de l'Anah applicable aux ménages aux ressources modestes :

<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

(<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>)

) ou à condition de ressources du locataire pour les propriétaires bailleurs.

GUIDE DES AIDES À L'HABITAT DESTINÉ AUX PARTICULIERS ET AUX ORGANISMES

CONTACT



Conseil départemental de l'Oise

📄 Direction Générale Adjointe Réussites Educatives, Citoyennes et Territoriale
Direction de l'attractivité et du soutien aux acteurs territoriaux
Service attractivité et soutien aux citoyens

☎ [03 44 06 62 91](tel:0344066291)

✉ [Envoyer un courriel](#)

📍 1, rue Cambry
60000 Beauvais